



Conseil régional du Centre-Val de Loire  
9, rue Saint Pierre-Lentin  
CS 94117  
45041 Orléans Cedex 1  
Tél : 02 38 70 30 30 – Fax : 02 38 70 31 18  
[www.regioncentre-valde Loire.fr](http://www.regioncentre-valde Loire.fr)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-234500023-20170302-17\_01\_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2017

Publication : 03/03/2017



## Délibération de l'Assemblée Plénière

**DAP N° 17.01.04**

### ADOpte A L'UNANIMITE

#### **OBJET : Stratégie Régionale du Tourisme et des Loisirs – 2016-2021**

Le Conseil régional, réuni en Assemblée plénière le 2 mars 2017, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Vu Le Code Général de Collectivités Territoriales ;

Vu le Code du Tourisme ;

Vu l'amendement et l'amendement sous amendé présenté par le groupe Union de la Droite et du Centre, adopté ;

Considérant que le tourisme étant une compétence partagée, un important travail de concertation avec les acteurs institutionnels, professionnels et associatifs a été mené pour élaborer la nouvelle stratégie de développement touristique ;

Considérant que les travaux menés dans le cadre de la Conférence Territoriale de l'Action Publique ont également contribué à la mise en cohérence des stratégies régionale et territoriales ;

**DECIDE**

- D'adopter la Stratégie régionale du tourisme et des loisirs 2016-2021 jointe en annexe

**Le Président du Conseil régional,**



**François BONNEAU**

**SIGNE ET AFFICHE LE : 03 mars 2017**

N.B. : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.